

La Ville s'engage en faveur de la biodiversité

La Ville d'Éragny fait partie des 280 signataires de la Charte régionale de la biodiversité.

Comme tous les adhérents régionaux, elle s'engage à promouvoir l'ensemble des bonnes pratiques favorables à la biodiversité.



La Charte aide les structures à établir un plan d'actions pour respecter l'environnement. Ses objectifs s'articulent autour de cinq thèmes :

- préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- investir dans un bien commun, le capital écologique
- développer, partager et valoriser les connaissances
- susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Liens utiles

[Liste des engagements de la Charte régionale de la biodiversité](#)